

Revue de presse du MEDEF IDF du mardi 25 juillet 2017

1	Patrick Ollier : « j'ai le soutien du Président Macron »	1
2	Actus franciliennes	3
3	Pierre Gattaz (Medef): «Pour un vrai dialogue économique et social de terrain».....	4
4	Pôle emploi publie ses chiffres de juin, premier mois de la présidence Macron.....	5
5	Nouveau record pour les ruptures conventionnelles	6
6	La fragile reprise de la commande publique	7
7	Quelles pistes de réforme pour l'APL ?	9
8	La Sécurité sociale étudiante pourrait bientôt disparaître	10
9	Les maisons de retraite publiques tirent la sonnette d'alarme.....	12
10	La SNCF prépare un nouveau plan stratégique pour le TGV	14
11	Boeing accélère sa mutation digitale avec Dassault Systèmes	15
12	Gérald Darmanin : «Il vaut mieux un bon accord avec Google qu'un mauvais procès»	17
13	Affaire Google : les enjeux du bras de fer entre le fisc et les géants du numérique.....	18
14	L'agriculture bio en panne de financement.....	20
15	GM&S : le bras de fer entre l'Etat et le repreneur se poursuit	22
16	Dans le Nord, près de 500 emplois menacés chez TIM dans l'indifférence générale	22
17	Une dizaine de suicides chez Renault en quatre ans	24
18	Moralisation de la vie publique : un projet de loi très critiqué sur les bancs de l'Assemblée	26
19	Le président du Cese veut «transformer la parole citoyenne».....	27
20	Crise en Libye : les deux principaux protagonistes reçus par Macron	29
21	L'Union européenne veut à tout prix continuer à dialoguer avec la Turquie	30

::: ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 25/07/2017

1 Patrick Ollier : « j'ai le soutien du Président Macron »



Patrick Ollier, président (LR) de la Métropole du Grand Paris (à droite), assure avoir le soutien du Président de la République Emmanuel Macron.

Mal connue, critiquée, les caisses vides, la Métropole du Grand Paris (MGP) semble plus que jamais menacée. Pourtant, son président Patrick Ollier la défend bec et ongles.

18 mois d'existence et rien de concret. Si des « réunions citoyennes » vont être organisées en novembre pour informer les habitants, la Métropole du Grand Paris (MGP) reste toujours illisible pour les 7 millions de personnes qui y vivent et y travaillent. Confiant, son président (LR) Patrick Ollier met les choses au clair.

« J'ai le soutien du Président Macron et de son gouvernement »

Dans son combat pour imposer la MGP comme incontournable, [Patrick Ollier peut compter sur des soutiens de poids](#). « Avant même d'être élu, la MGP était une préoccupation d'Emmanuel Macron. Avec son gouvernement, nous partageons la même vision positive », se réjouit-il. Aujourd'hui en position de force face à ses détracteurs, parmi lesquels [Valérie Pécresse, présidente \(LR\) de la région Ile-de-France](#), le président de la MGP enfonce le clou. « Si même les personnes aux plus hautes responsabilités de l'Etat sont d'accords avec nous, je ne vois pas comment la MGP ne pourrait pas être renforcée », souligne-t-il.

« Il est évident qu'un échelon doit être supprimé »

Nul doute que le « mille-feuille administratif » sera simplifié à la sortie de la [« conférence des territoires du Grand Paris »](#), qui se tiendra à l'automne comme l'a annoncé Emmanuel Macron. Si Patrick Ollier entend travailler « en complémentarité et subsidiarité » avec la région Ile-de-France qui « ne pose pas de problèmes », d'autres semblent avoir du souci à se faire. « Que [les présidents des conseils départementaux s'inquiètent de savoir si leur département va disparaître](#), c'est normal. Mais c'est au gouvernement de trancher », souligne Patrick Ollier qui ne veut pas « entrer dans les polémiques ». Pour le maire (LR) Rueil-Malmaison, l'échelon à supprimer c'est bien le département mais pas question de le dire tel quel et de froisser quiconque. Des propositions devraient être faites par le gouvernement « d'ici la fin de l'année ou début 2018 ».

« Notre périmètre doit être élargi à la totalité de la zone dense »

L'urbain à la Métropole, le rural à la région Ile-de-France. Tel serait le découpage idéal pour Patrick Ollier. « Nous n'avons pas vocation à nous occuper des territoires agricoles, c'est la compétence de la région », appuie-t-il. Mécontent du périmètre métropolitain actuel qu'il juge « inachevé », le président de la MGP aimerait le voir agrandi, mais pas à la campagne, uniquement aux zones denses. « Il n'est pas normal par exemple que l'aéroport de Roissy ne fasse pas partie de la MGP », déplore l'édile.

« Avec Anne Hidalgo nous construisons la seule « ville monde » en France »

Parmi les 17 métropoles que compte la France, la MGP est la seule à être « internationale » selon Patrick Ollier, qui aimerait « développer cette dimension ». L'occasion pour lui d'afficher sa proximité avec la maire (PS) de Paris Anne Hidalgo. « Nous travaillons ensemble à la création d'un réseau de villes monde, indique-t-il. Il est impensable que la France n'y ait pas sa place. » Les deux élus ont envoyé une lettre commune pour créer officiellement ce réseau à tous les maires concernés à travers la planète : New York, Tokyo, Londres, San Francisco...

Un déficit de 134 M€ à combler d'urgence

Quel avenir si les caisses sont vides ? Vivre grâce aux dotations de l'Etat a ses limites. A tel point que la Métropole du Grand Paris pourrait être en « cessation d'activité en 2018 ». La baisse des dotations de l'Etat à hauteur de 41 M€ et les pertes dues à la nouvelle territorialisation de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) évaluées à 93 M€, creusent un déficit de 134 M€ dans le budget 2018 de la MGP.

(NDLR : ce que verse la métropole aux 131 communes)

Victor Tassel

2 Actus franciliennes

75 PARIS

FRENCH TECH CENTRAL À LA STATION F / HALLE FREYSSINET

French Tech Central est un lieu d'accueil destiné aux entrepreneurs, investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes, associations, médias, opérateurs publics, instituts de recherche... qui s'engagent pour la croissance des startups et de leur rayonnement international. Cet espace situé dans les locaux de la Station F (halle Freyssinet) fait partie de l'Initiative French Tech lancée fin 2013. French Tech Central proposera des ateliers, des conférences et des services à partir de la rentrée de septembre.

92 HAUTS-DE-SEINE

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE COURBEVOIE

L'agence de développement économique de Courbevoie propose un accès à un nouvel annuaire des entreprises implantées dans la commune. Mis à jour en temps réel, il permet de réaliser une veille commerciale pour faire une étude concurrentielle ou connaître les entreprises ayant remporté des appels d'offres. Le site offre aussi la possibilité d'ajouter les entreprises qui n'y figurent pas.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/ZZX3sk>

93 SEINE-SAINT-DENIS

APPEL À CANDIDATURES POUR LA FONCTION DE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

La préfecture de Seine-Saint-Denis lance un appel à candidature pour la fonction de Commissaire-enquêteur pour l'année 2018. Il s'agit de mener les enquêtes publiques liées aux grands projets d'aménagement. Le dossier de candidature, disponible en ligne, est à transmettre par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 1er septembre 2017 à la Direction du développement durable et des collectivités locales de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/jCEctE>

94 VAL-DE-MARNE

RESEAU ENTREPRENDRE VAL-DE-MARNE SIGNE UN PARTENARIAT BANCAIRE

L'association Réseau Entreprendre Val-de-Marne a signé un partenariat avec BNP Paribas. Cet accord permet à l'association de mieux accompagner les entrepreneurs pour l'octroi des prêts d'honneur. Créé en septembre 2012, le Réseau Entreprendre Val-de-Marne a ainsi accompagné 67 dossiers de créations d'entreprise. Elle regroupe plus de 160 chefs d'entreprise du territoire.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/djS2Ls>

3 Pierre Gattaz (Medef): «Pour un vrai dialogue économique et social de terrain»



Pierre Gattaz, président du Medef : « Créer les conditions pour que ce dialogue se noue dans les meilleures conditions entre salariés et dirigeant est crucial »

« Pour qu'un dialogue de terrain, efficace, serein et tourné vers l'action puisse émerger au sein de toutes les entreprises, il nous faut innover et bousculer les vieilles habitudes »

Permettre un dialogue économique et social constructif au sein de chaque entreprise est le véritable enjeu de la loi travail en préparation. Pourquoi ? Parce que le législateur part du constat, et c'est une bonne chose, que les solutions pertinentes d'organisation se définissent au niveau de l'entreprise, entre salariés et chef d'entreprise, en fonction de la réalité de chacune d'elle.

Créer les conditions pour que ce dialogue se noue dans les meilleures conditions entre salariés et dirigeant est donc crucial. Pour cela, le futur texte devra répondre à 5 conditions claires et pragmatiques.

Première condition, l'adaptation à la réalité. Permettre des formes différentes de dialogue selon la taille des entreprises et leur situation est indispensable. Un dialogue performant dans une entreprise de 5 000 salariés ne sera pas structuré de la même manière que dans une entreprise de 300 ou de 9 salariés. Ainsi, dans les entreprises de moins de 10 salariés, faire ratifier une proposition d'organisation du travail par référendum est une méthode simple et efficace. Ce n'est évidemment pas le cas dans les plus grosses entreprises. En revanche, pouvoir interroger tous les salariés dans certaines situations spécifiques est une possibilité qui doit pouvoir exister quelle que soit la taille de l'entreprise.

Deuxième condition, la simplicité. Avoir un dialogue éclaté entre quatre instances – au-delà de 50 salariés – est un facteur de complexité et d'inefficacité. Il faut donc fusionner ces instances pour éviter les redondances, compétitions et zones d'ombre que l'on connaît. Une instance compétente sur tous les sujets, voilà une simplification réelle, seul véritable gage d'efficacité. Mais quitte à fusionner, évitons d'arriver à 2 instances au lieu de 4. Evitons d'avoir ceux qui discutent d'un côté et ceux qui négocient de l'autre. Faisons une véritable réforme donnant aux acteurs de terrain les leviers d'un dialogue constructif et utile.

Troisième condition, l'élection. Le salarié devant mener les discussions avec le chef d'entreprise doit être représentatif et mandaté. Il doit être porteur d'une forme de légitimité qui découle naturellement d'une élection par ses collègues. Là encore, il faut être pragmatique : quand un syndicat est présent, passons par les représentants syndicaux qui sont élus. Quand un délégué du personnel est présent, passons par lui. Quand aucun des deux n'est présent : permettons d'organiser l'élection d'un représentant qui sera clairement porteur d'un mandat de négociation. C'est la seule façon de permettre à toutes les entreprises de pouvoir se saisir de la réforme à venir. On ne rappellera jamais assez que 95 % des entreprises françaises sont dépourvues de présence syndicale, et que 72 % des entreprises de moins de 50 salariés n'ont pas de délégués

du personnel. Si on croit au dialogue social et qu'on veut que cette réforme soit largement appliquée, il nous faut prendre en compte cette réalité.

Quatrième condition : la formation et la valorisation. Avoir des salariés élus formés à l'exercice de leur mandat de négociation est indispensable – le chef d'entreprise a un intérêt clair à avoir des interlocuteurs compétents. De même, l'engagement du salarié doit être valorisé d'une manière ou d'une autre, par exemple en qualifiant ou certifiant les compétences acquises dans le cadre de son mandat. Accepter un mandat est un engagement courageux, reconnaissons-le !

Enfin, cinquième condition : la temporalité. Comme en politique, le temps des mandats « à vie » est révolu. [Limitons les mandats, en durée et en renouvellement](#), et les choses seront mieux vécues par les salariés et les chefs d'entreprise. Inspirons-nous du débat que nous avons eu dans la sphère politique.

Pour qu'un dialogue de terrain, efficace, serein et tourné vers l'action puisse émerger au sein de toutes les entreprises, il nous faut donc innover et bousculer les vieilles habitudes. Ce n'est pas pour autant que les acteurs en place ne survivront pas, mais cela les obligera à se réinventer. C'est ce qui s'est passé voilà quelques semaines dans la démocratie politique. Faisons de même pour que la démocratie sociale évolue rapidement et permette aux salariés comme aux entrepreneurs de trouver les solutions qui leur conviennent.

Pierre Gattaz

LE POINT – 25/07/2017

4 Pôle emploi publie ses chiffres de juin, premier mois de la présidence Macron



Record d'embauches, solides créations d'emploi, croissance revue à la hausse: le nombre de chômeurs inscrits sur les listes de Pôle emploi en juin, publié mardi, restera-t-il le seul indicateur insensible à la reprise économique ?

Le gouvernement dévoilera à 18H00 les chiffres du mois de juin de son opérateur, premier mois complet du quinquennat Macron. Mais sans les commenter, la ministre du Travail Muriel Pénicaud ayant en effet décidé de rompre avec cette tradition mensuelle. En revanche, elle a annoncé mardi matin qu'elle ferait chaque trimestre "un commentaire très approfondi" de différentes données sur le marché du travail.

Après une décrue en 2016 (-105.400 demandeurs d'emploi sans activité en métropole), inédite depuis la crise de 2008, c'est le ressac. Sur les cinq premiers mois de 2017, 27.000 chômeurs supplémentaires ont franchi la porte d'une agence Pôle emploi.

En mai, ce sont 22.300 demandeurs d'emploi supplémentaires (+0,6 %) qui se sont inscrits en catégorie A (sans activité) en métropole, pour un total de 3,49 millions. L'indicateur progresse dans les mêmes proportions en incluant l'outre-mer.

Cette hausse a frappé toutes les générations, des jeunes (+0,3 %) aux seniors (+0,5 %) en passant par les classes d'âges intermédiaires (+0,8 % chez les 25-49 ans).

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité (catégories B et C) a également augmenté (+0,2 %). Avec ou sans activité, Pôle emploi recensait fin mai 5,56 millions de demandeurs d'emploi (+0,5 %) en métropole.

Le chômage de longue durée a, lui aussi, fait tache d'huile. Fin mai, 2,44 millions de demandeurs d'emploi, petite activité comprise, étaient inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an, un chiffre en hausse de 1 % sur le mois et qui représentait près de 44 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

L'Unédic pessimiste

Les mauvais chiffres du début d'année coïncident avec la baisse de charge du plan de 500.000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi, prolongé en 2017 mais à moins grande échelle.

Après avoir atteint un record fin 2016, la catégorie D de Pôle emploi, qui recense notamment les demandeurs d'emploi en formation, a ainsi perdu plus de 40.000 personnes qui, lorsqu'elles n'ont pas retrouvé d'emploi, sont revenues garnir la catégorie A.

Pour la suite, les prévisions de l'Unédic n'incitent pas à l'optimisme. Le gestionnaire de l'assurance chômage voit le nombre de chômeurs augmenter de 52.000 personnes sur l'ensemble de l'année 2017, et même de 114.000 personnes en ajoutant les demandeurs d'emploi qui travaillent.

Cette projection repose toutefois sur une prévision de croissance de 1,4 %, moins forte que celles de l'Insee ou de la Banque de France, qui tablent sur 1,6 %. Cet écart est dû à de récentes révisions à la hausse effectuées par les deux organismes.

D'autres indicateurs laissent, au contraire, espérer des jours meilleurs sur le front du chômage.

Les embauches pour des contrats de plus d'un mois ont atteint pour la première fois la barre des deux millions au 2e trimestre (+3,6 % par rapport au 1er trimestre). Ce sont les CDI qui ont le plus augmenté (+5,7 %).

Quant aux créations nettes d'emploi, elles ont flambé au 1er trimestre dans le secteur marchand (+75.700) et l'Insee attend de nouvelles créations d'ici à la fin de l'année (plus de 40.000 par trimestre). Ce serait suffisant pour absorber la hausse de la population active et, ainsi, faire baisser le taux de chômage à 9,4 % en fin d'année, contre de 9,6 % aujourd'hui.

Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était fixé l'objectif de descendre à 7 % à la fin de son mandat en 2022.

LE FIGARO – 25/07/2017

5 Nouveau record pour les ruptures conventionnelles



Elles représentent désormais près de 16 % des ruptures de CDI chaque année, contre 6 % aux licenciements économiques et plus de 50 % aux démissions.

Le nombre de **ruptures conventionnelles** conclues entre les employeurs et les salariés a augmenté de 7,1 % au premier semestre 2017 par rapport à la même période l'an dernier. Selon les données publiées lundi par le ministère du Travail, le nombre de ces séparations à l'amiable a ainsi dépassé la barre des 200.000 entre janvier et juillet, un record sur les six premiers mois de l'année! Plus spécifiquement, les services de la Rue de Grenelle ont homologué 207.132 ruptures, dont 35.718 durant le seul mois de juin après 34.900 en mai. En juin, 6,2 % des demandes de ruptures conventionnelles enregistrées au total ont été retoquées pour différentes raisons, notamment de forme, précise par ailleurs le ministère. Un chiffre stable depuis plusieurs années.

Adoptée sous le gouvernement de François Fillon après un accord entre syndicats et patronat, la rupture conventionnelle est entrée en vigueur en août 2008. Globalement, elle permet à l'employeur et au salarié de s'entendre d'un commun accord sur la rupture d'un contrat à durée interminée (CDI). Elle ne peut donc pas être imposée par l'une des deux parties. Au total, depuis sa mise en place, quelque 2,69 millions de ruptures conventionnelles ont été homologuées par l'administration en près de neuf ans. Rien qu'en 2016, 390.778 séparations de ce type ont été acceptées, là encore un record. Elles représentent désormais près de 16 % des ruptures de CDI chaque année, contre 6 % aux licenciements économiques et plus de 50 % aux démissions.

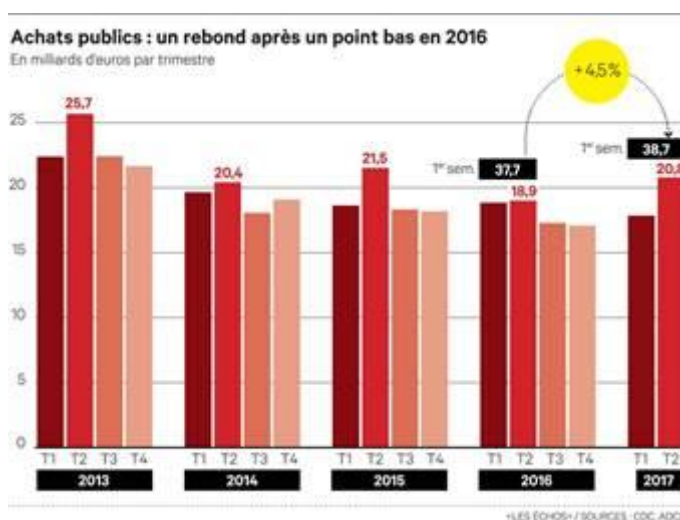
Droit à l'assurance-chômage

Avec une rupture conventionnelle, le salarié a droit à l'assurance-chômage. Quant à l'employeur, la séparation est sécurisée et le risque de contentieux aux prud'hommes est faible. À noter que les inscriptions à Pôle emploi à la suite d'une rupture conventionnelle ont diminué de 3,5 % entre décembre 2016 et mars 2017, après 0,7 % entre septembre et décembre 2016.

Manon Malhère

LES ECHOS – 25/07/2017

6 La fragile reprise de la commande publique



**Le premier semestre 2017 affiche une hausse de 2,5 % des achats.
Les administrations locales représentent 58 % de la commande publique.**

C'est peut-être la fin de la longue spirale du déclin de la commande publique entamée en 2012. Le baromètre que publie cette semaine l'Assemblée des communautés de France (ADCF) et la Caisse des Dépôts (CDC), dont « Les Echos » ont obtenu une copie, montre une légère reprise des achats publics sur le premier semestre 2017, à 38,7 milliards. Soit 2,5 % de hausse par rapport à la même période l'an dernier. « *On sent un frémissement des marchés publics, mais cela reste fragile* » analyse Nicolas Portier, le délégué général de l'Adcf.

Depuis 2012, la commande publique a perdu 24 milliards d'euros, un quart du volume financier de 2012. Les chiffres sont d'autant plus précis que le baromètre retraite tous les appels d'offres de l'Etat, des collectivités et de leurs satellites. Ces calculs suppriment par exemple les doubles comptes des subventions attribuées par une collectivité à une autre et intègrent les dépenses liées aux délégations de service public.

Coup d'accélérateur

La reprise date de quelques mois à peine : le premier trimestre 2017 s'était révélé stable et c'est le second qui affiche 9 % de hausse par rapport à l'an passé. Les auteurs de cette compilation se veulent néanmoins prudents. Le coup d'accélérateur s'explique partiellement par la forte déflation qu'avait connue les achats publics en 2016, la faute à l'entrée en service de la réforme des marchés publics, de la baisse des dotations aux collectivités et de l'attentisme lié à la réforme territoriale. Cette année, ce sont moins les marchés de travaux qui tirent le semestre - ils sont en baisse de 4,5 % - que ceux de services. Grâce à leur forte progression de 18,4 %, le volume atteint même le pic de la fin du 1^{er} semestre 2013, à 16,8 milliards.

Cette progression tardive doit beaucoup aux achats des collectivités, qui progressent de 21 % par rapport au début de l'année. Sur le semestre, les collectivités (syndicats et entreprises publiques locales inclus) connaissent une hausse de 2,8 % à 22,3 milliards d'euros. Les administrations locales représentent désormais 58 % de la commande publique - un chiffre en forte hausse. Si les marchés des hôpitaux des bailleurs sociaux évoluent peu, les marchés des opérateurs publics (2,1 milliards d'euros) progressent de plus de 12%. D'après l'Adcf, la dynamique des chantiers du Grand Paris se retrouve dans ce dernier chiffre via l'opérateur de la Société du Grand Paris.

La tendance à la hausse est confirmée par un autre baromètre publié ce mois-ci par la Fédération nationale des travaux publics et le Groupe Moniteur. Sur un échantillon de 288 collectivités, 35 % des communes interrogées prévoient une hausse de leurs investissements, contre 20 % il y a un an. Même optimisme à la hausse chez les régions et départements ou les intercommunalités.

L'ADCF espère maintenant que la seconde partie de l'année ne viendra pas, comme en 2016, contredire la tendance haussière. L'association craint tout particulièrement le signal envoyé par le nouveau gouvernement qui, en exigeant des administrations 80 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de fonctionnement, dont 13 milliards pour les collectivités, pourrait décourager les projets des élus locaux en seconde partie de mandat municipal.

Matthieu Quiret

LES ECHOS – 25/07/2017

7 Quelles pistes de réforme pour l'APL ?



Jugé inefficace et coûteux, le dispositif créé en 1977 est régulièrement l'objet de critiques

Jugé inefficace et coûteux, le dispositif créé en 1977 est régulièrement l'objet de critiques. Des économistes du CEPREMAP proposent une refonte globale du système.

Le statu quo ne peut plus durer. Si les spécialistes ne sont pas forcément d'accord sur la réforme à mettre en place, ils partagent au moins la même certitude : [le système de l'Aide personnalisée au logement \(APL\)](#) est à bout de souffle, alors que le gouvernement a annoncé son intention de baisser son montant de [cinq euros par mois en octobre](#).

Plusieurs rapports ont déjà proposé de changer le dispositif lancé en 1977 par le premier ministre Raymond Barre. Fin juin, c'est la Cour des comptes qui a émis d'importantes réserves sur l'efficacité du système. Mais ce sont plusieurs économistes du Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) qui sont allés le plus loin, en proposant plusieurs pistes de réformes. Revue de détails.

Ne pas tenir compte du montant du loyer

Dans leur rapport publié en 2015, les trois économistes du CEPREMAP soulignent que le problème de l'APL tient avant tout à son caractère inégalitaire et inflationniste. Conçue à la base pour aider les foyers les plus modestes, l'aide est en réalité contre-productive puisqu'elle est fonction du montant du loyer.

Le fait qu'elle soit proportionnelle désavantage les [foyers les plus pauvres, principaux bénéficiaires, avec les étudiants](#), de l'APL. Le calcul est simple : Plus le loyer est faible, plus l'APL est faible. Sans compter que le dispositif a des effets inflationnistes sur les prix des loyers.

Pour corriger ces biais, les économistes souhaitent, dans un premier temps, transformer l'APL en une allocation propre aux caractéristiques de chaque ménage. Pour le calcul de l'allocation, les économistes proposent d'exclure le montant du loyer et de ne tenir compte que du revenu, du nombre de membres du foyer et de la zone géographique. Ce système aurait l'avantage de limiter l'effet d'aubaine des classes moyennes supérieures, tout en ciblant mieux les plus modestes.

Une unification des prestations sociales

Mais les économistes du CEPREMAP ne veulent pas s'arrêter là. Dans un deuxième temps, ils proposent l'unification de toutes les aides sociales avec la création d'une nouvelle prestation plus globale. Celle-ci regrouperait l'APL ainsi que les autres allocations logement, comme l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS), qui pèsent au total plus de 17 milliards d'euros.

La nouvelle allocation comprendrait également le Revenu de solidarité active (RSA) et la [Prime d'activité \(PA\)](#). Cette fusion doit tout d'abord permettre de simplifier le système actuel. Elle doit également éviter les difficultés de gestion du point de vue de leur attribution et de leur contrôle, alors que le montant cumulé de ces aides sociales s'élève à un peu plus de 30 milliards d'euros par an. Un argument qui pourrait faire mouche, alors que le gouvernement cherche à faire [10 milliards d'économies dès 2018](#).

Pour en savoir plus : <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/010156029585-quelles-pistes-de-reforme-pour-lapl-2103943.php>

Raphael BLOCH

LES ECHOS – 25/07/2017

8 La Sécurité sociale étudiante pourrait bientôt disparaître



Emmanuel Macron a promis de rattacher les étudiants au régime général ou à celui de leurs parents. La réforme pourrait sonner la fin des mutuelles étudiantes.

Les jours de la Sécurité sociale étudiante sont comptés. Déclinant une promesse du candidat Macron, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a indiqué dans sa feuille de route vouloir confier la gestion de leur protection santé « au régime général ou au régime dont l'affilié relevait avant de devenir étudiant » (MSA, si leurs parents sont agriculteurs, RSI s'ils sont indépendants...). Le cadre de la réforme sera posé dès l'automne, dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018.

Délégué à des mutuelles créées à cet effet depuis 1948, le régime d'assurance-maladie obligatoire des étudiants a été qualifié par Emmanuel Macron d'« *exception française inefficace et dispendieuse* ». Sa disparition devrait permettre de simplifier le quotidien des étudiants, tout en dégagant des économies. « *Le problème avec la Sécurité sociale étudiante, c'est que les étudiants doivent s'y affilier puis se désaffilier à la fin de leurs études, explique une source proche du cabinet de la ministre. L'idée est de supprimer cette difficulté administrative. Les étudiants pourront toujours se couvrir avec une complémentaire santé auprès des mutuelles étudiantes.* »

Pour Ahmed Hegazy, président d'Emevia, réseau qui réunit onze mutuelles régionales et emploie 650 salariés, le son de cloche est différent : « *Notre activité repose essentiellement sur la part obligatoire du régime étudiant. A la Smeno [mutuelle étudiante qui couvre le Nord-Ouest, NDLR], 160.000 étudiants sont affiliés au régime de base, et seulement 20.000 à une de nos complémentaires. Nous risquons de disparaître.* »

Meilleurs résultats

Pourtant, tant du point de vue des économies de gestion que de la qualité de service, le président d'Emevia affiche des résultats supérieurs à ceux du régime général. « *Nos coûts de gestion sont inférieurs de 30 % à ceux des caisses primaires d'assurance-maladie* », affirme-t-il. Les mutuelles étudiantes sont aussi plus efficaces, selon lui : « *Quand on est étudiant et qu'on a avancé 150 euros de frais de santé, avoir une Sécurité sociale qui rembourse en moins de 48 heures, c'est autre chose que de devoir attendre cinq à six jours.* »

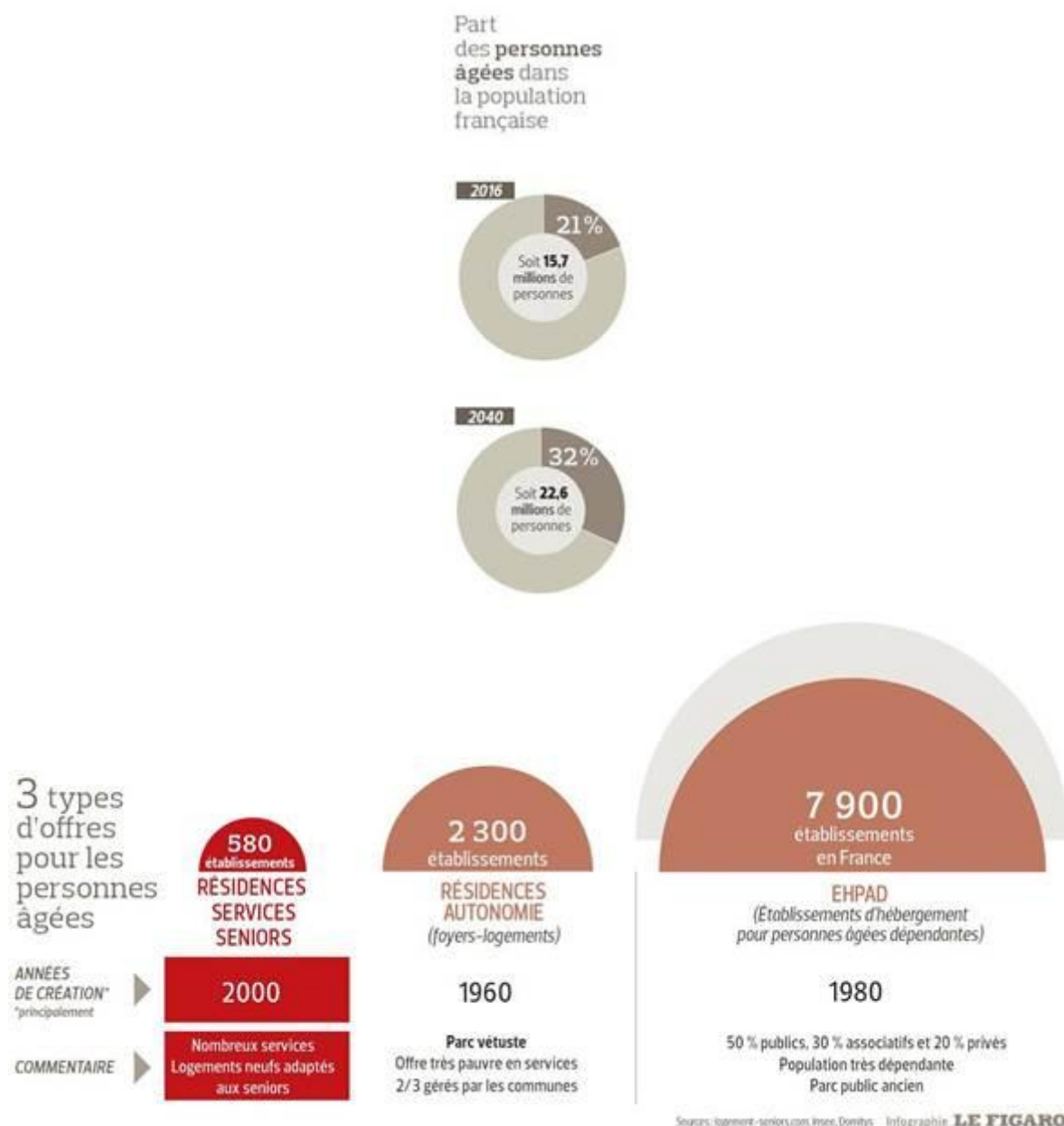
Un argument que dément la Fage, syndicat étudiant majoritaire et le seul à soutenir la réforme. En 2012, l'organisation étudiante avait mené avec UFC-Que choisir une étude sur la qualité des

mutuelles étudiantes. Avec un résultat sans appel : des clauses de contrat abusives, des délais de remboursement et d'obtention de la carte Vitale qui s'étirent sur des mois...

La Fage milite depuis pour le rattachement au régime général. « *La LMDE [La Mutuelle des étudiants, NDLR] fonctionne mieux depuis sa reprise par l'Assurance-maladie, concède Jimmy Losfeld, président de la Fage. Mais du côté des mutuelles régionales, rien n'a changé. Il suffit de taper Smerep ou Vittavi sur Twitter, pour voir toutes les critiques que les étudiants continuent d'adresser à leurs mutuelles étudiantes.* » La Fage a d'ores et déjà mené des discussions bilatérales avec la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), et préconise la création en son sein d'une branche étudiante pour élaborer une politique nationale, notamment en matière de prévention. Une perspective loin de satisfaire l'Unef, l'autre principal syndicat étudiant : « *Il est important que les jeunes conservent leur autonomie, et cela passe par la gestion de leur propre santé, martèle Lilâ Le Bas, présidente de l'Unef. Le fait que les syndicats étudiants, comme l'Unef, soient présents à la direction de ces mutuelles, cela permet une gestion par les étudiants, pour les étudiants. Je vois mal les salariés de la Cnam faire de la prévention et comprendre nos préoccupations.* »

LE FIGARO – 25/07/2017

9 Les maisons de retraite publiques tirent la sonnette d'alarme



INFOGRAPHIES - Leur fédération critique la baisse de 200 millions d'euros par an de leur dotation dépendance alors que les besoins explosent.

Alerte sur le financement des maisons de retraite publiques ! La Fédération hospitalière de France (FHF), qui regroupe l'ensemble des établissements de santé publics, vient d'écrire à la ministre de la Santé pour tirer la sonnette d'alarme. L'objet de son avertissement à Agnès Buzyn ? [La réforme de la tarification des maisons de retraite](#) adoptée par le précédent gouvernement, dans le cadre de la [loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement \(ASV\)](#), et qui s'applique depuis le 1er janvier.

Cela fait déjà plusieurs semaines que la FHF monte au créneau, au motif que cette réforme va selon elle entraîner une baisse de 200 millions d'euros des dotations annuelles allouées aux maisons de retraite publiques et fragiliser l'accompagnement et l'accueil de, peu ou prou, 300.000 personnes âgées, obligeant certains établissements à réduire leur personnel. L'enveloppe globale de financement n'est pourtant pas réduite. Mais sa répartition est modifiée si bien que certains établissements publics y perdent et le privé y gagne...

«Les conseils départementaux distribueront un budget dépendance moyen entre tous les [Ehpad](#) (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), sans prise en compte des disparités», regrette ainsi la FHF, qui demande à la ministre de la Santé un «moratoire» sur cette réforme. À l'inverse, le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa) juge cette réforme «de bon sens car elle prend en compte des paramètres objectifs». Et sa déléguée générale, Florence Airnaiz-Maumé, de préciser que «ce dispositif va faire 5000 gagnants, notamment dans le privé qui accueille les personnes les plus dépendantes» ou que sa mise en place sera progressive «sur sept ans, la convergence tarifaire devant être réalisée pour 2023».

L'enjeu, pourtant, est de taille. Quelque 728.000 personnes âgées vivaient fin 2015 dans un établissement d'hébergement spécialisé, soit 10 % des plus de 75 ans et un tiers des plus de 90 ans, selon les statistiques du ministère de la Santé. Plus de 80 % sont dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les fameux Ehpad, et 14 % dans des [foyers-logement](#) (logements sociaux autonomes assortis de services collectifs).

La France compte aujourd'hui un peu moins de 8000 Ehpad, soit une moyenne de 10 lits pour 100 personnes de plus de 75 ans. Mais face au vieillissement de la population, il faudrait doubler le nombre de lits d'ici à 2040 pour conserver cette moyenne. «L'offre d'hébergement est aujourd'hui concentrée et saturée, avec une faible pression concurrentielle qui incite peu à améliorer la qualité ou réduire les prix», déplorait toutefois le Conseil d'analyse économique dans une note récente sur la dépendance, dénonçant le manque de structures intermédiaires entre le domicile et la maison de retraite.

Emmanuel Macron, qui a annoncé une revalorisation de 800 à 900 euros du minimum vieillesse, a aussi promis de développer l'aide à domicile pour permettre aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles, de renforcer les mesures en faveur des proches aidants ou d'encourager toutes les formes d'habitat inclusif et partagé, en particulier l'hébergement intergénérationnel. «Nous travaillerons également sur les restes à charge de la dépendance et la [lutte contre la maltraitance](#)», a déclaré Agnès Buzyn, lors de la présentation de sa feuille de route le 19 juillet devant la commission des affaires sociales. La ministre de la Santé travaille d'ailleurs avec le Haut Conseil de la famille et de l'âge pour obtenir un consensus sur les besoins de places en Ehpad. «Pour l'instant, ma religion n'est pas faite» sur l'urgence ou le besoin de places supplémentaires, a-t-elle toutefois précisé.

Or il y a urgence à décider tant l'enjeu de la dépendance ne va aller qu'en s'amplifiant. Aujourd'hui, l'espérance de vie est de 78 ans pour les hommes, 85 ans pour les femmes. Mais d'ici à 2060, les Français peuvent encore espérer gagner 7 ans d'espérance de vie! À cette date, 1 citoyen sur 3 aura plus de 60 ans (contre 1 sur 4 aujourd'hui). Une victoire sur le vieillissement, mais qui engendre aussi une multiplication des situations de perte d'autonomie. Les maladies neurodégénératives se banalisent, avec par exemple 850.000 personnes touchées en France par la [maladie d'Alzheimer](#) ou une maladie apparentée. Au final, 1,2 million de personnes de plus de 60 ans se trouvent aujourd'hui en situation de dépendance en France.

[Marie-Cécile Renault](#)

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 25/07/2017

10 La SNCF prépare un nouveau plan stratégique pour le TGV



+VIDEO. Le rebond du trafic ne suffit pas à redresser l'économie du système. Direction et gouvernement travailleront à la rentrée à un modèle pérenne.

La SNCF va publier vendredi des comptes semestriels marqués par un retour en grâce du TGV auprès des clients, ce qui ne suffira toutefois pas pour sortir la grande vitesse à la française de l'impasse financière. Selon nos informations, après plusieurs années de stagnation ou de baisse, le trafic domestique TGV a grimpé de 8,4 % au premier semestre par rapport à la même période de 2016. Une progression inédite, même si la période de référence avait été marquée par des grèves à répétition, qui avaient coûté deux points de trafic.

Cette nette hausse est due pour partie au lancement fin janvier de TGVmax, la formule « illimitée » à destination des moins de 26 ans. Fin mai, la SNCF indiquait que les 90.000 abonnés avaient effectué ou réservé 1,5 million de voyages en moins de quatre mois.

Mais la compagnie publique bénéficie également de la politique tarifaire menée depuis plusieurs années, qui consiste à multiplier les petits prix en dehors des périodes de pointe. Les premiers effets de cette stratégie avaient été masqués en 2016 par le recul du tourisme, mais se font pleinement sentir depuis le début de l'année.

Conséquence, le taux de remplissage moyen des rames aurait progressé d'environ quatre points. Sur l'axe Sud-Est (de Paris vers les Alpes et la Méditerranée), il est même cet été de 88 % ! Les TGV pleins plusieurs jours à l'avance sont de plus en plus nombreux.

Spirale malthusienne

Ce rebond va évidemment faire du bien aux finances de la compagnie. Mais il ne suffira pas à sortir le TGV de la spirale malthusienne dans laquelle il est enfermé depuis plusieurs années, et qui le mène lentement mais sûrement à la faillite si rien n'est fait.

La grande vitesse n'est en effet plus le poumon économique de la SNCF, comme elle le fut durant la décennie 2000-2010. La rentabilité de l'activité s'est érodée année après année, du fait de la forte hausse des péages demandée par SNCF Réseau (ex-RFF), le gestionnaire des infrastructures ferroviaires, pour faire circuler des trains. Confronté à un emballement de sa dette (qui atteint désormais 44 milliards), due notamment à une baisse des subventions allouées par l'Etat, SNCF Réseau a en effet cherché à augmenter ses recettes auprès de la seule activité qui semblait capable de le supporter.

Mais aujourd'hui, le TGV ploie sous cette facture, qui atteint 2 milliards d'euros par an, soit « 40 % des produits du trafic », expliquait la direction fin mars. Plus des deux tiers des lignes, celles qui sont le moins fréquentées, sont désormais déficitaires. La **marge opérationnelle** générée par le TGV a été divisée par deux en quelques années. Elle a atteint 630 millions d'euros en 2016. Selon l'entreprise publique, il en faudrait le double pour que l'entreprise soit capable de financer l'achat de nouvelles rames.

Pour limiter la casse, la compagnie supprime année après année des trains sur les lignes les plus déficitaires (voir ci-dessous). Mais cette spirale malthusienne tue le ferroviaire à petit feu. Le

précédent gouvernement avait bien identifié le problème (un groupe de travail a planché sur le sujet pendant un an), mais s'était arrêté au diagnostic.

Le nouvel exécutif semble, lui, décidé à traiter le problème dans le cadre de la grande loi sur les mobilités intérieures programmée pour le printemps 2018. L'objectif serait de trouver comment ramener le niveau de marge opérationnelle du TGV autour de 20 %, ce qui revient à dégager environ 700 millions supplémentaires par an.

Un scénario ambitieux

Chacun devra faire sa part. La SNCF fait déjà des efforts de productivité : ses charges hors péages ont baissé de 2,7 % par an depuis quatre ans. Mais, à la demande de la ministre des Transports Elisabeth Borne, la compagnie va travailler à la rentrée sur un nouveau plan stratégique pour le TGV, afin de chiffrer la progression de marge opérationnelle qu'elle peut potentiellement dégager.

Le solde proviendrait d'une baisse des péages versés pour faire circuler les TGV. Ce qui suppose que SNCF Réseau, le gestionnaire d'infrastructures, ait lui-même moins de dépenses, et donc que tout ou partie de la dette ferroviaire soit reprise par l'Etat.

Ainsi s'esquisse un scénario ambitieux, dont les paramètres précis restent à caler, et qui surtout devra surmonter deux écueils majeurs : les réticences de Bercy, qui a ces dernières années écarté toute perspective de reprise de la dette ferroviaire par l'Etat ; et celle des syndicats, qui ont récusé par avance tout effort, alors qu'Elisabeth Borne a clairement indiqué que l'intervention de l'Etat se ferait dans le cadre d'un « *donnant-donnant*. »

VIDEO - TGV : le trafic bondit, mais « les deux tiers des lignes sont déficitaires » - <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/030458520778-la-sncf-prepare-un-nouveau-plan-strategique-pour-le-tgv-2104022.php>

Lionel Steinmann

LE FIGARO – 25/07/2017

11 Boeing accélère sa mutation digitale avec Dassault Systèmes



INFO LE FIGARO - Le géant américain signe un contrat d'une valeur estimée d'un milliard de dollars avec l'éditeur français.

Pour Boeing, c'est l'atout qui doit lui donner un avantage stratégique et compétitif face, notamment, à Airbus. Le PDG du géant américain, Dennis Muilenburg, annonce ce mardi avoir choisi la nouvelle plateforme de logiciels 3DEXPERIENCE conçue par Dassault Systèmes (*), afin d'accélérer sa mutation digitale.

Boeing a signé un contrat d'une valeur estimée d'un milliard de dollars, qui l'engage sur trente ans, par tranches de dix ans renouvelables. Le contrat porte sur l'utilisation systématique de 3DEXPERIENCE pour concevoir les produits de demain, pour moderniser l'intégralité du système de production et déployer de nouveaux services.

Unique en son genre, ce «deal» est le plus important jamais signé par Dassault Systèmes, qui devient le partenaire logiciel stratégique de Boeing dans l'aéronautique civile, mais aussi dans la défense et l'espace. Le français a gagné ce contrat à l'issue d'une compétition internationale et de deux ans d'évaluation.

«Nous sommes heureux de poursuivre, dans le cadre de ce grand contrat, le partenariat engagé avec Boeing en 1986, lorsqu'il a décidé de remplacer la maquette physique par un outil numérique pour développer le 777, mis en service en 1995», se félicite Bernard Charlès, directeur général de Dassault Systèmes. Les liens se sont resserrés au fil des années. Pour le 787, un avion de rupture technologique, Boeing a utilisé une maquette digitale collaborative. Plus récemment, l'avionneur a confié au français la numérisation de la production du Dreamliner, dans son usine de Charleston en Caroline du Sud. Opération qui a eu valeur de test pour Boeing.

Réduire l'écart avec Airbus

La priorité absolue est d'utiliser le nouvel outil logiciel pour hâter la bascule des usines dans l'ère 4.0. Boeing en est convaincu: la numérisation de la production permettra d'accélérer les montées en cadence et donnera aussi un avantage compétitif sur le terrain commercial, en réduisant les délais de livraison devenus excessifs. L'américain veut réduire l'écart avec Airbus, qui a une avance de 1000 avions dans son carnet de commandes.

Deuxième priorité, la préparation de l'avenir, avec le lancement de nouveaux avions, de satellites, fusées et systèmes de défense. Enfin, Boeing compte sur la puissance de calcul de 3DEXPERIENCE pour reconstituer et développer son «patrimoine numérique». Il veut collecter les données générées depuis le début des années 1990 et les rapprocher de celles d'aujourd'hui et de demain, afin de créer une vaste bibliothèque de références.

Boeing souhaite optimiser tous ses programmes grâce aux données générées, depuis les premières études amont jusqu'au recyclage, en passant par l'exploitation et la maintenance. En recoupant et en analysant tous ces flux d'informations, il sera possible d'améliorer et d'adapter le design, les pièces, les services quasi en temps réel... en s'appuyant sur l'impression 3D. «Avec Boeing, nous créons une économie de plateformes et de la donnée, telle qu'elle existe déjà dans la nouvelle économie, chez Amazon par exemple, mais cette fois chez un grand industriel. C'est une première mondiale», s'enthousiasme Bernard Charlès.

En unifiant numériquement ses activités sur une même plateforme, Boeing modifie ses relations avec ses fournisseurs. «Boeing pilotera, de bout en bout, tous les niveaux de sous-traitance, des plus grands aux plus petits partenaires. Il sera en mesure d'imposer et de contrôler les flux d'échanges entre ses divisions, avec ses partenaires et entre ses partenaires», développe Bernard Charlès. Tout le monde utilisera les mêmes règles et les mêmes versions de logiciels, afin de se coordonner et d'avancer au même rythme.

Réduction des cycles de conception, transparence du processus de développement et de fabrication - en théorie l'accident industriel ne peut plus survenir -, big data, pilotage de la sous-traitance... la révolution ne fait que commencer. «Il est possible d'analyser très finement qui apporte quoi et comment la valeur se répartit. On ne travaille plus en fonction de la chaîne de sous-traitants, mais de la chaîne de valeur. L'évolution de l'écosystème des fournisseurs en fonction de la valeur est inéluctable», souligne le directeur général de Dassault Systèmes. Il faut s'attendre à ce que Boeing réévalue tous ses sous-traitants dans les douze à dix-huit mois à venir.

() Le Groupe Dassault est propriétaire du Figaro.*

LES ECHOS – 25/07/2017

12 Gérald Darmanin : «Il vaut mieux un bon accord avec Google qu'un mauvais procès»



+VIDEO. INTERVIEW - Bercy ouvre la porte à une transaction, un revirement majeur. « Personne ne souhaite un long contentieux », assure Gérald Darmanin aux « Echos ».

Alors que le tribunal administratif vient d'annuler le redressement infligé par l'administration fiscale à Google, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, explique aux « Echos » pourquoi la France va faire appel. Il se dit prêt à une transaction avec Google, un revirement dans cette affaire emblématique des difficultés à taxer les géants du numérique.

La France va faire appel de la décision annulant le redressement de Google. Qu'est-ce qui vous rend si confiant ?

La France a l'intention de faire appel de cette décision parce que c'est important pour nos finances publiques mais c'est aussi une question de principe. Google, c'est 93% de parts de marché parmi les moteurs de recherche en France. Nous pensons que les profits réellement générés dans notre pays dépassent les sommes modestes aujourd'hui déclarées. Le jugement du tribunal administratif reconnaît la contribution des salariés français à l'activité commerciale de Google mais a retenu une approche qui privilégie la forme - lieu de signature du contrat, c'est-à-dire en Irlande - plutôt que le fond. Nous allons défendre le point de vue inverse devant la justice en appel.

En même temps, personne ne souhaite un long contentieux qui retarde le recouvrement de l'impôt : si Google est prêt à entrer dans une démarche sincère auprès du gouvernement français pour régulariser sa situation dans le cadre d'un accord transactionnel intelligent pour l'entreprise mais aussi pour les deniers publics, notre porte est ouverte.

C'est un revirement dans la position française...

Il vaut mieux un bon accord qu'un mauvais procès. Le gouvernement souhaite renforcer le lien de confiance entre les entreprises et l'Etat. Mais cette relation doit fonctionner dans les deux sens. C'est pourquoi, nous ne sommes pas hostiles au principe d'un accord transactionnel, qui est une possibilité offerte par notre droit fiscal. Beaucoup de grands pays européens ont procédé ainsi.

En Grande-Bretagne, l'accord avec Google a fait polémique. Ne craignez-vous pas les mêmes critiques ?

Nous ne ferons pas un accord pour faire un accord. Notre objectif est d'encaisser les recettes correspondant à l'activité réelle de Google en France.

Y a-t-il eu d'autres transactions avec des entreprises du numérique ?

Le cas Google est le premier du genre sur mon bureau depuis ma nomination. Mais ceux qui voudront à l'avenir s'acquitter de leurs obligations au moyen d'un accord juste trouveront un interlocuteur attentif.

Si la justice administrative considère que Google n'a pas d'établissement stable en France, la procédure au pénal peut-elle se poursuivre ?

Ce sont deux choses différentes et c'est entre les mains de la justice, qui est indépendante. Ce qu'il faut faire évoluer, c'est l'idée que le lieu de signature d'un contrat prévaut sur celui où il a été généré, préparé, négocié et exécuté. En l'occurrence, c'est en France que sont les clients et utilisateurs.

Compte-tenu de la difficulté à faire payer de l'impôt sur les sociétés aux entreprises du numérique, faut-il une fiscalité spécifique pour le secteur ?

La réponse sera avant tout européenne. Il faut faire avancer l'initiative franco-allemande, à laquelle travaille Bruno Le Maire [le ministre de l'Economie et des Finances, NDLR], pour progresser dans la lutte contre l'optimisation fiscale, qui crée de la défiance, à l'heure où nous demandons des efforts à tous.

Vidéo : <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030462934018-gerald-darmanin-il-vaut-mieux-un-bon-accord-avec-google-quun-mauvais-proces-2103970.php>

Ingrid Feuerstein

LES ECHOS – 25/07/2017

13 Affaire Google : les enjeux du bras de fer entre le fisc et les géants du numérique



L'administration fiscale estime que l'impôt sur les sociétés payé en France par Google est très en dessous de l'activité économique réelle générée dans l'Hexagone.

L'affaire Google est la première dans le numérique à aboutir au tribunal administratif. Elle montre les limites de nos règles fiscales.

L'importance de l'affaire qui oppose Google à l'administration fiscale ne se résume pas uniquement au montant du **redressement notifié** -- plus de 1 milliard d'euros. Si ce bras de fer est aussi emblématique, c'est qu'il pose la question de la fiscalité de toutes les entreprises du numérique. Apple, Facebook, Amazon, eBay... L'administration a redressé de nombreux géants du Net dont les montages permettent d'échapper en grande partie à l'impôt. « *L'affaire est importante, et pas uniquement pour l'entreprise concernée* », reconnaît Bruno Parent, directeur général des finances publiques.

Google est la première affaire à aboutir au tribunal administratif. L'entreprise a contesté en justice le redressement de 1,115 milliard d'euros notifié par l'administration fiscale. Celle-ci estime que l'impôt sur les sociétés payé en France par la firme de Mountain View -- autour de 7 millions d'euros par an -- est très en dessous de l'activité économique réelle générée en France, notamment par une régie publicitaire qui emploie quelque 500 salariés.

Pas d'« établissement stable »

De son côté, Google considère qu'il ne doit pas plus d'impôts à la France car le groupe n'y possède pas d'« *établissement stable* ». Les revenus publicitaires sont facturés par la maison mère irlandaise qui reverse une faible part du **chiffre d'affaires** à la France pour ses services rendus. Lors de ses perquisitions, l'administration a donc cherché des éléments pour prouver l'existence de cet établissement stable : e-mails, recrutement de commerciaux, de juristes, etc.

Verdict : dans son jugement rendu mi-juillet, le tribunal administratif a donné raison à la société américaine. Principal argument, Google France « *ne pouvait engager juridiquement Google Ireland car les salariés de Google France ne pouvaient procéder eux-mêmes à la mise en ligne des annonces* ». « *L'administration doit apporter des éléments de preuve montrant l'existence d'un établissement stable et le caractère abusif du montage global. Ce n'est pas forcément convaincant* », explique Martin Collet, professeur en droit public à Assas.

Une rupture à double tranchant

Ce jugement pose la question de la stratégie française face à Google. Contrairement à la Grande-Bretagne ou à l'Italie, Paris n'a pas souhaité négocier de transaction -- du moins jusqu'ici. « *Le fisc français ne négocie pas le montant des impôts, il est dans une discussion sur les règles applicables* », estimait l'ancien ministre des Finances, Michel Sapin, alors que l'accord du fisc britannique avec Google, de seulement 130 millions de livres, avait suscité de nombreuses critiques.

La déclaration de Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, qui se dit ouvert à une transaction, marque donc une rupture. C'est à double tranchant : d'un côté, cela permettrait d'encaisser plus rapidement les recettes fiscales générées par Google ; de l'autre, l'Etat s'expose aux mêmes critiques qu'en Grande-Bretagne si le montant de la transaction apparaît trop faible. Sans compter qu'en abandonnant la procédure judiciaire, l'administration se prive d'une éventuelle jurisprudence du Conseil d'Etat qui aurait pu requalifier la présence des groupes numériques en établissement stable. Est-ce parce qu'elle estime ses chances limitées ?

Les limites de nos règles fiscales

Reste aussi le devenir de la procédure pénale. Indépendamment du redressement fiscal, le Parquet national financier a ouvert en 2015 une enquête préliminaire pour « fraude fiscale aggravée » et « blanchiment de fraude fiscale ». Dans **son entretien aux « Echos »**, Gérald Darmanin se dit confiant sur la poursuite de cette procédure. « *Les deux procédures peuvent cheminer parallèlement. Elles ne portent d'ailleurs pas nécessairement sur les mêmes années* », abonde Bruno Parent. Certains experts se montrent pourtant dubitatifs. « *S'il y a déjà une décision du juge fiscal, il sera difficile pour le parquet d'en faire abstraction. Cela suppose une volonté délibérée de fraude qui est loin d'être prouvée* », estime Martin Collet.

Au-delà de ces procédures, le jugement du tribunal administratif concernant Google montre bien les limites de nos règles fiscales. L'OCDE a bien tenté de les faire évoluer dans le cadre de son plan BEPS (érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices). Mais les travaux concernant l'économie numérique se sont avérés décevants. En cause : l'opposition des Etats-Unis qui soutiennent sans condition leurs champions du Net, y compris par un système fiscal permettant de stocker les bénéfices étrangers dans les paradis fiscaux. Le plan de l'OCDE apporte des améliorations sur la définition de l'établissement stable, mais encore faudrait-il que l'Irlande retienne ces modifications dans sa convention fiscale avec la France. Pour la suite, l'organisation

doit rendre de nouvelles propositions au G20 spécifiquement sur le numérique, d'ici avril prochain. « Soit on change la logique de répartition des droits d'imposer entre pays, soit on crée un droit *ad hoc* en fonction, par exemple, du nombre de clients ou des données consommées », explique Pascal Saint-Amans, directeur du centre de politique fiscale de l'OCDE. En attendant, l'administration française tente tant bien que mal d'imposer ce qu'elle peut en France.

Ingrid Feuerstein

LE MONDE – 25/07/2017

14 L'agriculture bio en panne de financement



Les budgets prévus pour soutenir la conversion des agriculteurs sont insuffisants.

L'appétit des consommateurs pour le bio a beau sembler insatiable, les agriculteurs français de cette filière sont inquiets, le financement de leur activité étant sur la sellette. Un comble alors que le gouvernement vient d'ouvrir les Etats généraux de l'alimentation prônant le soutien de toutes les agricultures sur l'ensemble du territoire national. Le sujet sera en tout cas débattu jeudi 27 juillet, lors d'une réunion organisée au ministère de l'agriculture.

« *Le plan de financement pour les années 2017, 2018, 2019 doit être défini avant fin juillet et notifié à Bruxelles* », affirme Stéphanie Pageot de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB). L'équation est complexe. En effet, l'agriculture bio se retrouve victime de son succès. D'un côté, les Français sont de plus en plus nombreux à glisser œufs, lait, viande, fruits ou légumes dotés de l'estampille verte dans leur cabas. Au point que la vente des produits alimentaires issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement a bondi de 20 % en 2016, pour atteindre 7 milliards d'euros. Et la dynamique se poursuit : « *Nous estimons le taux de croissance à près de 15 % depuis le début de l'année 2017* », chiffre Claude Gruffat, patron de l'enseigne de distribution Biocoop.

De l'autre, nombre d'exploitants agricoles bousculés par les crises, comme les éleveurs laitiers et bovins, handicapés par des prix non rémunérateurs, ou des céréaliers frappés par des mauvaises récoltes, ont décidé de sauter le pas. Résultat, la surface agricole engagée dans l'agriculture biologique a augmenté de 16 % en 2016 et totalise ainsi plus de 1,5 million d'hectares, soit 5,7 % de la surface agricole utile en France.

L'opacité règne

Dans ce contexte les enveloppes budgétaires destinées à l'agriculture bio se sont retrouvées vides. En 2012, le montant était fixé à 90 millions d'euros annuels. Stéphane Le Foll s'était engagé, en 2013, à le porter graduellement à 160 millions d'euros par an. Insuffisant. En 2016, il avait annoncé le déblocage de 50 millions supplémentaires pour financer l'agriculture bio mais aussi les mesures agro-environnementales. Il s'était également engagé à mettre sur pied un plan « *Ambition bio 2020* » avant la fin de la mandature. Ce qu'il n'a pas fait, laissant à son successeur, Stéphane Travert, nouveau locataire de la rue de Varenne, le soin de tracer le chemin du bio.

Autre élément de complexité, avec la nouvelle politique agricole commune (PAC), mise en pratique en 2015, les aides sont gérées conjointement par l'Etat et les régions. Depuis le flou, voire l'opacité, règne, et les agriculteurs ont été confrontés à des retards de paiements pour les aides 2015 et 2016. Sachant que le soutien se décline en deux formes de subsides, une aide à la conversion et une aide au maintien. La première accompagne la période de transition de trois ans pendant laquelle l'exploitant voit ses rendements chuter et est payé au prix conventionnel. La seconde prend le relais pour consolider le nouveau modèle économique de la ferme.

« Il y a un arbitrage à faire »

Pour conforter le dynamisme de cette agriculture, les tenants du bio demandent que 3 % du budget du premier pilier de la PAC (il s'élève à 7,44 milliards d'euros), celui qui correspond aux aides directes versées au niveau national, soient transférés sur le second pilier. Le financement de l'agriculture bio, comme celui de l'agriculture de montagne, dépend, en effet, de ce second pilier destiné à renforcer les politiques de développement rural. Il est doté de 1,7 milliard d'euros. Ces budgets sont gérés par les régions qui abondent les crédits européens au gré de leur politique d'investissement. « Si 3 % du premier pilier passait vers le second pilier, cela représenterait un montant de 230 millions d'euros », estime M^{me} Pageot.

Une idée à laquelle s'oppose le principal syndicat agricole français, la FNSEA. « Nous ne souhaitons pas qu'il y ait un prélèvement du premier pilier vers le second. Il faut une stabilité, il ne faut pas rebattre les cartes », affirme Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA. « Il y a un arbitrage à faire entre aide à la conversion et aide au maintien. La priorité, c'est l'aide à la conversion, pour l'aide au maintien nous pensons que c'est au marché de prendre le relais », ajoute-t-il. Une position soutenue par Coop de France, l'organe représentatif de la coopération agricole française. « Il faut que le marché rémunère le bio. Il serait bien qu'il n'y ait plus une aide au maintien spécifique », estime Pascal Viné, directeur général de Coop de France, qui fustige « la façon dont Michel Edouard Leclerc souhaite le banaliser », avec le risque d'une guerre des prix.

A l'inverse, M. Gruffat plaide pour « une vraie redistribution des aides européennes en faveur des agricultures comme la bio ou l'agriculture de montagne. Nous sommes le troisième pays européen en surface bio, nous pouvons avoir l'ambition d'être le premier. Or, les retards de paiement actuels risquent de freiner les conversions. Il faut donner une réassurance à cette filière ». Selon lui, l'enseigne Biocoop travaille avec 6 000 producteurs et aurait besoin d'en avoir 13 000 ou 14 000. « Je pense qu'il faut doubler les aides à l'installation bio et favoriser l'accès au foncier des néoruraux qui souhaitent devenir agriculteur », dit M. Gruffat.

Lors de la journée d'ouverture des Etats généraux de l'alimentation, le 20 juillet, Florent Guhl, directeur de l'Agence Bio, groupement d'intérêt public, a souligné l'importance de la filière bio française « productrice d'emplois employant en direct 118 000 salariés, un chiffre en croissance annuelle de 8 % ». Dont 32 326 propriétaires de ferme qui attendent de connaître leur avenir.

Le casse-tête de la réglementation européenne

Après trois ans d'âpres négociations, un accord a été trouvé fin juin sur une nouvelle réglementation encadrant l'agriculture biologique en Europe. Mais le 17 juillet, les ministres de l'agriculture des Vingt-Huit réunis à Bruxelles qui devaient l'approuver ont finalement décidé de surseoir. Pourtant, les négociateurs ont fait des compromis pour établir l'accord, quitte à s'éloigner de l'objectif initial qui était d'harmoniser les réglementations nationales. Ainsi, si le lien au sol est reconnu pour les productions végétales comme animales, les pays du Nord qui pratiquent la culture bio hors sol ont obtenu une dérogation de dix ans. Quant au seuil de contamination aux résidus de pesticides entraînant la perte du label bio, il est laissé à l'appréciation des Etats.

Laurence Girard

15 GM&S : le bras de fer entre l'Etat et le repreneur se poursuit



Le tribunal de Poitiers repousse sa décision au 31 juillet

Toutes les conditions suspensives posées par le repreneur GMD n'ayant pas été levées, le Tribunal de Poitiers a reporté au 31 juillet sa décision sur la reprise ou la liquidation de l'équipementier automobile GM&S.

En cas de licenciements, le bruit médiatique n'est pas proportionnel au nombre. Il y a tout juste un an, *Le Monde* révélait que SFR s'apprêtait à supprimer un tiers de ses effectifs, soit 5 000 emplois sur 15 000 à partir de juillet 2017, à l'expiration de l'engagement de stabilité des effectifs pris par Patrick Drahi lors du rachat de la filiale de Vivendi. Les critiques des syndicats et des élus n'ont pas empêché la machine de se mettre en place ce printemps car le patron d'Altice y a mis le prix. SFR va dépenser entre 600 et 800 millions d'euros pour offrir à chaque salarié optant pour un départ « volontaire » 2,5 mois de salaire par année d'ancienneté. 5 000 départs seront donc enregistrés dans les prochains mois.

Malheureusement, le repreneur de GM&S n'est pas aussi riche que le géant des télécoms. GMD, seul candidat en lice ayant refusé de verser les 15 millions d'euros nécessaires à la modernisation de l'équipementier de la Creuse, le gouvernement a dû mettre la main à la poche pour 5 millions et contraindre Renault dont il est le premier actionnaire avec 20 % du capital à faire de même. Il a eu moins de succès avec Peugeot qui s'est contenté d'accepter de garantir 50 millions d'euros de commandes en cinq ans comme son homologue de Boulogne.

Résistance. L'Etat a beau avoir 14 % de Peugeot, Carlos Tavarès peut s'appuyer sur ses autres grands actionnaires, la famille et le chinois DongFeng pour faire de la résistance. Contrairement à Renault, Peugeot a donc refusé d'investir dans de nouvelles machines de GM&S et a seulement accepté de fournir des moules dont il conservera la propriété.

Malgré la visite aux salariés de la Creuse du nouveau président Emmanuel Macron, le 9 juin, et celle du nouveau ministre de l'Economie Bruno Le Maire le 19 juillet, l'Etat est à la limite de son grand écart entre interventionnisme et libéralisme. Face aux exigences du seul repreneur, l'Elysée et Bercy ont décidé de mettre la main à la poche et de [forcer Renault et Peugeot à faire de même](#). Mais il reste un point sur lequel ils n'ont pas de prise. GMD ne veut reprendre que 120 salariés sur 277 et les syndicats demandent que les 157 laissés pour compte bénéficient de primes de départ très supérieures aux indemnités légales. GMD n'ayant pas les moyens de SFR, cette hypothèse est moins que probable. Si le plan est avalisé la semaine prochaine, une nouvelle fronde des salariés n'est pas exclue. La perspective d'une liquidation n'est donc pas nulle même si le Tribunal de Poitiers donne son feu vert à la reprise.

Renaud Belleville

16 Dans le Nord, près de 500 emplois menacés chez TIM dans

l'indifférence générale



Le tribunal de commerce de Tourcoing pourrait annoncer, mercredi, la liquidation de cette entreprise de métallurgie.

« *C'est un fiasco total. On a vu des copains de l'usine avec la larme à l'œil. Ils craquent. Il y a trois semaines, un collègue a tenté de se suicider en mettant une chaîne de palan autour du cou...* » Dans le local syndical de l'entreprise de métallurgie TIM, Olivier Lamote, délégué syndical CFDT, raconte les « *ascenseurs émotionnels* » vécus depuis janvier par les 471 salariés nordistes.

Mercredi, le tribunal de commerce de Tourcoing pourrait annoncer la liquidation de cette entreprise perdue au milieu des champs de blé et de maïs à Quaëdypre (Nord), près de Bergues, petite ville rendue célèbre par le film *Bienvenue chez les Ch'tis*. La suppression possible de près de 500 postes – sans compter les centaines d'emplois liés aux sous-traitants – se joue dans une indifférence médiatique et politique incomprise par les salariés. « *Nos proches nous demandent pourquoi tous les médias parlent de GM&S et pas de nous* », soupire Aurélien Rabache, ouvrier de TIM et délégué syndical CGT.

Manque d'investissements et mauvaise gestion

Leader européen dans la conception, fabrication et vente de cabines, cette filiale du groupe allemand Fritzmeier est dans la tourmente depuis la fermeture des installations en Belgique de son principal client, Caterpillar, annoncée l'an dernier. En 2012, TIM comptait près de 900 salariés pour un chiffre d'affaires de 176 millions d'euros. Le départ en retraite d'Hans Hellich, patron très apprécié par les salariés entre 1982 et 2014, la crise du BTP, une mauvaise gestion ont fait plonger le chiffre d'affaires à 46 millions d'euros, à cela s'ajoute un passif de dettes de 55 millions.

En janvier, Fritzmeier a donc demandé au tribunal de commerce de Tourcoing de placer sa filiale en redressement judiciaire, pour six mois. Le 19 juillet, lors d'une audience autour des deux repreneurs potentiels de TIM, le tribunal de commerce a reporté sa décision pour la troisième fois. Parmi les prétendants, l'industriel bulgare Fil Filipov, patron de l'allemand Atlas, a vu son offre de reprise jugée non recevable. « *Filipov est un personnage qui ne rentre pas dans les clous de l'orthodoxie du business traditionnel, mais ce n'est pas mon affaire*, tonne Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France (Les Républicains), soucieux de maintenir l'emploi. *La région a confirmé qu'elle mettait 3,5 millions d'euros sur la table. L'Etat ajoute 1,8 million.* »

« Conscience du caractère dramatique de cette affaire »

Très remonté, M. Bertrand s'interroge : « *Je ne comprends pas trop pourquoi le gouvernement ne voulait pas médiatiser ce dossier alors qu'il y a deux fois plus de salariés qu'à GM&S.* » Au ministère de l'économie et des finances, on assure avoir « *parfaitement conscience du caractère dramatique de cette affaire* ». D'ailleurs, Bercy a maintenu le contact avec M. Filipov tout le week-end.

« *C'est à l'Etat d'aller le chercher maintenant*, estime le syndicaliste Franck Demeester. *Il a été humilié par le tribunal de commerce alors qu'il est prêt à reprendre l'usine et tous les salariés.* » Ce riche industriel a rejoint les Etats-Unis à 19 ans, d'abord comme employé d'usine, pour finir aujourd'hui à 70 ans à la tête de plusieurs sociétés dans le monde. « *Je suis révolté par l'attitude*

du tribunal à mon égard, a confié dimanche au Monde M. Filipov. Ils ont montré une forte hostilité à mon offre de reprise. J'ai sauvé une quarantaine d'entreprises, dont une dans le Nord. J'ai aussi repris Atlas il y a sept ans. Aujourd'hui, nous faisons 200 millions d'euros de chiffre d'affaires. »

Lundi 24 juillet, M. Filipov avait jusqu'à 10 heures pour déposer une nouvelle offre au tribunal tourquennois et ainsi éviter la liquidation. « *Je n'en referai pas une, annonce-t-il depuis Chicago (Illinois), dans un français parfait. Mes offres sont valables seulement s'ils arrêtent de m'emmerder. Je n'ai pas besoin de TIM autant qu'ils ont besoin de moi. »*

Dimanche soir, le nouveau secrétaire d'Etat Benjamin Griveaux précisait que, « *techniquement, M. Filipov n'a pas l'obligation de déposer une nouvelle offre* ». Le gouvernement va, en revanche, ajouter à la connaissance du tribunal une lettre d'engagement financier de l'Etat et de la région Hauts-de-France, en plus de celui de Caterpillar, prêt à mettre un peu plus de 4 millions d'euros sur la table.

« *M. Filipov a fait ses preuves dans le monde de l'industrie. Il est atypique, mais ce n'est pas un gars qui fait des coups, estime M. Griveaux. Notre objectif est qu'il n'y ait pas de liquidation.* » Si celle-ci est malgré tout prononcée mercredi matin, le Bulgare, marié depuis trente ans à une Nordiste, prévient : « *Filipov sera encore là.* » Les salariés, eux, feraient enfin la « une » des médias, pour leur plus grand drame.

Laurie Moniez

LE PARISIEN – 25/07/2017

17 Une dizaine de suicides chez Renault en quatre ans



L'usine de Cléon (Seine-Maritime), est le site le plus touché par la vague de suicides au sein de l'entreprise.

Selon notre décompte, réalisé avec les syndicats sur quatre des onze sites du groupe en France, 10 suicides et 6 tentatives liés aux conditions de travail sont à déplorer depuis 2013.

Burn-out, dépressions, stress et des salariés qui mettent fin à leurs jours... Dix ans après la vague de suicides qui avait défrayé la chronique, avec 3 suicides d'octobre 2006 à février 2007 au Technocentre de Guyancourt (Yvelines), le quotidien de certains employés de Renault semble toujours aussi pénible.

Selon notre décompte réalisé avec des syndicats sur quatre des onze sites du constructeur en France (Cléon, Douai, Sandouville, Le Mans), au moins 10 suicides et 6 tentatives liés aux conditions de travail ont eu lieu entre 2013 et 2017.

Le dernier cas connu remonte au 3 avril à Sandouville (Seine-Maritime), où un père de famille d'une quarantaine d'années a tenté de se pendre dans un atelier. Il portait autour du cou une

pancarte où il avait inscrit les noms de ses chefs d'atelier avec cette mention : ils «m'ont tué». A Noël, une autre employée a voulu se suicider dans les toilettes de l'usine. «Pour nous, ces tentatives sont liées à Renault, enrage Nicolas Guermonprez, délégué CGT. Les cadences sont infernales. En 2007, le projecteur avait été mis sur le malaise des cadres, on a oublié celui des ouvriers.»

«Tu expliqueras ça à mes filles Carlos»

Pour le seul site de Cléon, spécialisé dans la fabrication de moteurs, 10 suicides ou tentatives ont été recensés. Le 22 avril 2013, [un employé de 35 ans, père de deux enfants, s'y est pendu](#) laissant une lettre disant : «Tu expliqueras ça à mes filles Carlos», le prénom de Ghosn, le PDG de Renault.

Rien qu'en 2016, Cléon, qui emploie 5 000 personnes, a vécu, selon les syndicats, 4 suicides ou tentatives parmi les CDI. Les syndicats pointent la pression de l'encadrement accentuée par l'accord de compétitivité de 2013 et le recours abusif aux intérimaires qui sont «exploités». «Depuis 2013, 8 000 emplois sur 34 000 ont été supprimés, rappelle William Audoux, de la CGT Cléon. Les ateliers, les bureaux d'étude et la maintenance se sont vidés en laissant des piles de dossiers sur les bureaux.»

Course à la compétitivité

Dans l'usine de Maubeuge (Nord), où aucun suicide n'est à déplorer, SUD a déclenché une alerte psychosociale au début de l'été : «Les burn-out se multiplient à cause de cette course à l'hypercompétitivité, dénonce Samuel Beauvois, délégué syndical chez SUD. Si rien n'est fait, dans un an on aura une vague de suicides.»

Plusieurs rapports 2016 de la médecine de travail de Renault, que nous avons pu consulter, se montrent inquiets. Au Technocentre, avec ses 9 600 personnes, 136 burn-out ont été recensés en 2016. «Malgré les embauches récentes et leur signal positif, la charge de travail reste très élevée dans de nombreux secteurs, et ce depuis plusieurs années, écrit un médecin. La résistance physique et psychique des salariés s'en trouve diminuée et des cas d'épuisements professionnels font jour également dans des secteurs jusque-là épargnés.»

Renault répond

Pour Renault, pas question de mettre les suicides sur le compte d'une dégradation des conditions de travail. «Nous contestons le fait d'agréger des cas individuels, se défend la direction. Chaque cas est unique, différent et attaché à une histoire personnelle.» Le groupe met en avant la relance du dialogue social au niveau local et central dans le cadre de l'accord Cap 2020, signé avec trois syndicats majoritaires. Il s'est traduit par «la mise en place de commissions afin de pouvoir discuter des problèmes, notamment ceux liés à la qualité de vie au travail». De plus, «nous sommes passés d'une grave situation de crise en 2009, où il aurait pu être nécessaire de fermer des usines, à un contexte où nous embauchons. 10 000 salariés avaient profité du premier plan de compétitivité en 2013 pour quitter l'entreprise. Mais le marché a commencé à se retourner en 2015 et nous avons embauché depuis 3 000 personnes. Et encore 1 800 cette année».

Reste le problème de l'intérim, dont le recours a été systématisé ces dernières années. Cette population fragile, qui représente 45 % des effectifs industriels du groupe, est affectée essentiellement sur les postes les plus difficiles. «C'est un sujet, reconnaît-on chez Renault. Mais le rapprocher d'une liste de suicides n'a là encore pas de sens. Néanmoins, nous avons comme objectif de diviser par deux le nombre de nos intérimaires d'ici à 2020 grâce aux embauches et aux gains de productivité.»

Erwan Benezet & Vincent Verier

18 Moralisation de la vie publique : un projet de loi très critiqué sur les bancs de l'Assemblée



Le projet de loi sur la moralisation publique est l'un des engagements phares qu'avait pris Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle

Après un passage, au début du mois, au Sénat, les projets de loi sur la moralisation de la vie publique sont examinés ce lundi à l'Assemblée nationale. S'ils doivent être adoptés définitivement début août, les textes essuient, pour l'heure, bon nombre de critiques.

Les deux emblématiques projets de loi sur la moralisation de la vie publique sont examinés à l'Assemblée nationale ce lundi 24 juillet. Il s'agit là, de l'un des engagements phares qu'avait pris Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle. Le Sénat a, d'ores et déjà adopté les deux textes, le 13 juillet dernier.

Présentés par la ministre de la Justice Nicole Belloubet, qui a succédé à François Bayrou, ces deux projets de loi modifient les règles de financement des partis et des campagnes électorales. Dans le contenu :

- Les deux projets de loi prévoient notamment des mesures visant à mettre un terme aux conflits d'intérêts autour des activités de conseil par exemple, et à moraliser les embauches de collaborateurs de parlementaires et de membres du gouvernement ;
- Ils rendent inéligibles les candidats et élus en cas de crimes ou d'infractions traduisant un manquement à la probité et interdisent les emplois familiaux pour les parlementaires, ministres et les membres des collectivités territoriales ;
- Ils mettent en place un nouveau système de prise en charge des frais de mandat parlementaire, qui remplacera l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) ;
- Ils suppriment la réserve parlementaire dont bénéficient les parlementaires pour aider des collectivités ou des associations bien que la commission a décidé que cela se ferait progressivement jusqu'en 2024. Elle a supprimé la disposition votée par le Sénat qui prévoyait le remplacement de cette réserve par une dotation de soutien à l'investissement des communes ;
- Les députés ont rétabli la création d'une "*banque de la démocratie*", qu'avait supprimée le Sénat, destinée à financer les candidats et les partis ;
- Ils précisent les contours d'un futur statut pour les collaborateurs parlementaires ;
- La commission a également rétabli le "*verrou de Bercy*" que le Sénat avait supprimé. Il s'agit d'un dispositif qui laisse au ministère de l'Économie le monopole des poursuites pénales en matière de fraude fiscale.
- Enfin, la commission a adopté un amendement du MoDem qui, comme pour les élus, oblige les ministres à avoir un casier judiciaire vierge.

Les critiques fleurissent

"Ces dispositions entendent servir la démocratie en lui apportant un surcroît de transparence, de justice et d'éthique", a expliqué la garde des Sceaux, avant d'ajouter que ces mesures seraient complétées par la réforme constitutionnelle annoncée le 3 juillet dernier par Emmanuel Macron.

D'ores et déjà, les réactions se sont multipliées. Les groupes La France insoumise (LFI) ainsi que celui de la Gauche démocrate et républicaine (GDR) - qui regroupe notamment les communistes - se sont opposés à cette réforme tandis que pour le président du groupe Nouvelle gauche (ex-PS), Olivier Faure, cette réforme "est bienvenue" reste "très insuffisante".

Philippe Gosselin, porte-parole du groupe LR, a déclaré, quant à lui, à *Reuters* : "On a l'impression que c'est un exercice de communication plutôt que de vraies lois pour renforcer la confiance."

La commission des Lois de l'Assemblée a adopté plusieurs dizaines d'amendements, qui modifient le texte voté par le Sénat, sur les quelques 850 qui ont été déposés.

Début août comme date butoir

L'examen de ces deux projets de loi par les députés doit durer toute la semaine. Le gouvernement ayant décidé d'utiliser la procédure accélérée, qui permet de réduire le nombre des navettes entre les deux chambres. Une commission mixte paritaire (CMP) Assemblée-Sénat sera convoquée dans la foulée, pour tenter de mettre au point des textes communs aux deux assemblées.

Les deux textes devraient être définitivement adoptés début août par le Parlement, l'Assemblée ayant constitutionnellement le dernier mot en cas de désaccord avec le Sénat.

LE PARISIEN – 25/07/2017

19 Le président du Cese veut «transformer la parole citoyenne»



Paris (XVI^e), dimanche. Patrick Bernasconi entend incarner un nouveau Cese plus proche des Français.

Patrick Bernasconi, président du Cese (Conseil économique, social et environnemental), lance des pétitions citoyennes qu'il présentera ensuite au gouvernement.

Souvent décrié pour son manque d'efficacité, [le Conseil économique, social et environnemental](#), la troisième Assemblée française, celle qui représente la société civile au palais d'Iéna veut être le maillon entre les citoyens et les pouvoirs publics. C'est le défi qu'Emmanuel Macron lui a confié. Pour le relever, son président, Patrick Bernasconi, parie sur la pétition citoyenne.

Aujourd'hui, vous lancez un grand chantier de consultation citoyenne. Quelle en est la raison ?

Patrick Bernasconi. Nous devons être plus proches des préoccupations des Français et de celles des pouvoirs publics. Aujourd'hui, il manque au Cese un lien avec les autres institutions. L'an dernier, nous avons été l'objet de 7 saisines de la part du gouvernement. Les deux tiers des préconisations que nous avons rendues ont ensuite été reprises dans des projets de loi. Mais nous

nous sommes aussi autosaisis 7 fois avec beaucoup moins de reprises car les sujets traités n'étaient pas dans les préoccupations du moment. On ne peut pas faire l'économie d'un dialogue direct avec la société civile. Sans quoi, c'est la porte ouverte au populisme.

Concrètement, comment comptez-vous atteindre cet objectif ?

Pour recueillir les pétitions citoyennes, nous lançons deux actions en parallèle. Tout d'abord, nous allons nous autosaisir de sujets que nous aurons repérés sur les différentes plates-formes de pétitions en ligne existantes du type Change.org ou Mesopinions.com, Avaaz.org, Wesign.it. Notre comité vient de retenir un premier sujet : [les déserts médicaux](#), qui font l'objet d'une forte préoccupation de nos concitoyens. C'est un premier chantier et, dès l'automne, nous allons faire modifier la Constitution pour que le Cese puisse recueillir des pétitions numériques et non plus seulement papier. D'autres sujets montent : la vaccination obligatoire, le traitement du handicap, la prise en charge des artistes... On les surveille. Il faut redonner la parole au Français sans attendre.

Comment le sujet sur les déserts médicaux va-t-il s'inscrire dans l'actualité gouvernementale et parlementaire ?

On veut aller très vite. Lundi, nous avons prévenu les cinq organisateurs de pétitions sur ce sujet. Ils seront tous auditionnés dans le cadre d'une commission temporaire qui sera créée en septembre. Un rapport et un avis seront ensuite votés en séance plénière, chez nous, puis remis au gouvernement fin novembre. Nous allons transformer la parole citoyenne en quelque chose de plus institutionnel.

Une plate-forme de consultation prévue pour la rentrée

Et le deuxième volet ?

A la rentrée, nous créerons également notre propre plate-forme destinée à consulter les citoyens au fur et à mesure de l'élaboration d'un avis — l'équivalent d'un projet de loi pour le Cese — par notre Assemblée. Elle sera testée sur l'orientation des jeunes, pour laquelle nous avons un avis en cours. Nous tiendrons compte des réactions des citoyens, sinon nous ne servirions à rien.

Quel jugement portez-vous sur le président Macron ?

Il a envie de bouger et de créer du mouvement, c'est indéniable. Je salue la vision qu'il a du Cese et j'adhère à sa position sur la nécessité de créer davantage de traits d'union avec les citoyens et de renforcer la proximité avec les autres institutions. J'y vois une chance de franchir la marche qui nous manque. C'est à l'Assemblée nationale et au Sénat que l'on écrit la loi. Ce serait bien que l'on prenne davantage en compte la légitimité de ce qui sort de cette maison.

En 2013, la pétition de la Manif pour tous, qui avait recueilli près de 700 000 signatures, a été rejetée par le Cese, c'était une erreur ?

Je pense qu'on a eu politiquement tort de ne pas tenir compte de cette manifestation citoyenne. Je veux incarner le nouveau Cese dès maintenant.

Propos recueillis par Domitille Arrivet

∴ INTERNATIONAL

LE PARISIEN – 25/07/2017

20 Crise en Libye : les deux principaux protagonistes reçus par Macron



Le maréchal Khalifa Haftar et son opposant Fayeze al-Sarraj, le chef du Gouvernement d'union nationale

devraient signer ce mardi un accord à La Celle-Saint-Cloud (Yvelines).

Les frères ennemis libyens, le politique Fayeze al-Sarraj et le militaire Khalifa Haftar, se rencontrent près de Paris sous l'égide du président français Emmanuel Macron, qui espère leur faire signer un engagement à oeuvrer pour sortir le pays du chaos.

Son état de grâce est — peut-être — fini sur le plan intérieur mais sur la scène diplomatique internationale, Emmanuel Macron espère bien l'entretenir. Le président français tente, ainsi, ce mardi, d'aider à trouver une solution pour sortir la Libye du chaos. Il devait mettre en présence, ce mardi après-midi, à La Celle-Saint-Cloud (Yvelines), les Libyens, Fayeze al-Sarraj et Khalifa Haftar, qui s'affrontent, depuis des mois, pour le contrôle du pays, en pleine crise depuis la chute de Muammar al-Kadhafi, l'ancien dictateur, renversé il y a six ans.

Le 3 juillet, Emmanuel Macron avait d'ailleurs indiqué devant le Parlement, réuni à Versailles, qu'il s'apprêtait à prendre des initiatives diplomatiques «concrètes» sur le dossier libyen. Résultat, le chef du Gouvernement d'union nationale (GNA) reconnu par l'ONU, Fayeze al-Sarraj, et son opposant le maréchal Khalifa Haftar, commandant de l'Armée nationale libyenne, qui règne aujourd'hui sur l'est du pays et contrôle notamment Tobrouk, Benghazi et le croissant pétrolier, se mettront — peut-être — d'accord, ce mardi, sur le sol français.

Une rencontre qui ne sera pas la première. En mai dernier, les deux dirigeants s'étaient déjà vus à Abu Dhabi, aux Emirats arabes unis. Mais cette fois, ils devraient signer un texte qui ne réglera pas du jour au lendemain la situation mais qui, dit-on à l'Elysée, devrait «définir les principes sur lesquels avancer ensuite». La déclaration conjointe pourrait en particulier marquer une avancée sur deux points importants : la tenue d'élections (présidentielle et législatives) au printemps 2018 et l'obtention d'un cessez-le-feu qui exclurait, toutefois, les actions menées contre les groupes djihadistes encore très implantés en Libye.

Un conflit interne qui profite au terrorisme

«L'enjeu est de bâtir un Etat capable de répondre aux besoins fondamentaux des Libyens et doté d'une armée régulière, unifiée, sous l'autorité du pouvoir civil», affirment les diplomates français. Mais entre le maréchal Haftar et les forces présentes dans l'ouest du pays, comme les redoutables milices de Misrata, la concorde et l'harmonie ne sont pas pour demain.

A l'Elysée, on souligne le caractère «inclusif» de l'initiative française, menée en concertation avec tous les pays (Égypte, Maroc, Algérie, Émirats, etc.) qui s'efforcent de mettre un terme au conflit interne libyen. Lequel déstabilise la région, permet aux terroristes de prospérer et favorise l'immigration illégale.

«Nous nous inscrivons dans une dynamique collective», insiste Paris, qui a tenu à associer aux discussions le nouveau représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Libye, le Libanais Ghassan Salamé. Ce qui n'empêche pas quelques crispations, notamment à Alger

mais aussi en Italie où la diplomatie romaine voit d'un mauvais œil Macron piétiner ce qu'elle considère comme ses plates-bandes. «La France ne doit pas répéter les erreurs du passé», tacle un ministre italien, faisant allusion à l'intervention franco-américano-britannique de 2011. Il vaudrait donc mieux pour Macron, qui fera une déclaration dans l'après-midi, déboucher sur un succès.

Philippe Martinat

L'OPINION – 25/07/2017

21 L'Union européenne veut à tout prix continuer à dialoguer avec la Turquie



Johannes Hahn, le commissaire européen en charge du voisinage.

Une réunion se tiendra ce mardi à Bruxelles entre le ministre turc des Affaires étrangères et la Haute représentante de l'UE Federica Mogherini

Le procès de 17 journalistes, dirigeants et autres collaborateurs du quotidien turc d'opposition Cumhuriyet, accusés de soutien à des organisations terroristes armées, s'est ouvert lundi à Istanbul. Dans un communiqué publié vendredi, l'organisation Reporters sans Frontières a annoncé le lancement d'une pétition pour appeler la justice à abandonner les poursuites et à remettre en liberté les journalistes emprisonnés. Depuis le putsch manqué du 15 juillet 2016, quelque 50 000 personnes ont été placées en détention préventive en Turquie et 150 000 personnes ont été interpellées ou limogées de leurs fonctions.

Purges, arrestations arbitraires, atteintes à la liberté d'expression et à l'indépendance de la justice, possible rétablissement de la peine de mort : chaque jour qui passe **éloigne un peu plus la Turquie des valeurs européennes**. Le procès qui vient de s'ouvrir à l'encontre de plusieurs journalistes du quotidien d'opposition *Cumhuriyet* en est une nouvelle illustration. Pourtant, les Vingt-Huit restent obsédés par un objectif : préserver des canaux de dialogue avec la Turquie.

Certes, la question de l'Etat de droit sera abordée lors du dialogue politique à « haut niveau » qui se tiendra mardi à Bruxelles, en présence de deux ministres turcs. Mais à ce stade, les choses n'iront pas plus loin. « Sur le plan diplomatique, il s'agit de maintenir ouverte la communication. Nous essayons de voir malgré tout comment nous pouvons coopérer. La Turquie est un partenaire très important de l'Europe », a déclaré lundi le commissaire européen en charge du voisinage, Johannes Hahn.

Les Européens ont pourtant des moyens de pression à l'encontre de la Turquie. Ils pourraient par exemple mettre un terme au refinancement de la dette turque ; mais une telle décision aurait des répercussions sur les très nombreuses entreprises européennes installées dans le pays. Ils pourraient aussi abroger son statut de pays candidat à l'UE, ce qui mettrait sans aucun doute un terme à **l'accord du 18 mars 2016 sur les réfugiés** ; ils paieraient une telle rupture au prix fort, avec le retour probable d'une forte immigration clandestine et la fin de la coopération contre le terrorisme.

« L'Union européenne dispose de nombreux instruments qui pourraient faire plier la Turquie. Toute la question est de savoir si elle a la volonté politique de les utiliser et si elle est prête à en assumer les conséquences et les éventuels dégâts collatéraux », analyse un bon connaisseur du dossier.

Point mort. En attendant, les négociations entre les deux blocs, dont [le Parlement européen](#) réclame la suspension, sont au point mort. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a en effet décidé de mettre la Turquie sous surveillance après avoir constaté de graves problèmes en matière de droits de l'homme. « Dans les circonstances actuelles, aucun nouveau chapitre ne peut être ouvert », a insisté Johannes Hahn.

Les discussions n'avancent pas davantage sur la levée des visas entre les deux blocs : Ankara refuse toujours d'appliquer les critères sur la protection des données, la coopération policière et judiciaire, les passeports biométriques et la loi antiterroriste. Un seul volet fonctionne normalement, celui de l'aide aux quelque trois millions de réfugiés syriens qui se trouvent dans le pays : 2,9 milliards d'euros ont été débloqués, et 800 millions ont été effectivement versés, aux autorités turques et aux ONG.

La Commission souhaiterait par ailleurs négocier un élargissement de l'Union douanière entre la Turquie et l'UE aux produits agricoles et aux services. Mais, dans le climat actuel, et au vu de [la détérioration des relations entre Berlin et Ankara](#) à la veille des élections allemandes, les Vingt-Huit ne sont nullement disposés à donner leur feu vert.

Isabelle Marchais

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

